



## FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL

### SEPTEMBRE 2023

Notre Conseil exécutif national (CEN) s'est réuni du 19 au 21 septembre 2023, à Ottawa. Certains membres ont participé virtuellement à la réunion. Voici les faits saillants de ses délibérations et décisions.

#### *In memoriam*

Le Conseil exécutif national a observé une minute de silence en mémoire de membres de la famille du SCFP qui ont perdu la vie au cours des quatre derniers mois : Leo Cheverie, section locale 1870; Evérard « Bozo » Bourgoïn, section locale 886; Terry Egan, ancien président du SCFP-Manitoba; Raymond Léger, membre du personnel à la retraite; Kenneth McClelland, membre du personnel à la retraite; Royle Harris, membre du personnel à la retraite.

#### **Nouvelle membre au Conseil exécutif national**

Après la démission du Conseil de Leonard Gallant en juin et conformément aux statuts nationaux, Ashley Clark a été dûment élue et assermentée à titre de nouvelle vice-présidente régionale représentant l'Île-du-Prince-Édouard. Le Conseil a accueilli Ashley dans ses rangs et souhaité une bonne retraite à Leonard.

#### **Congrès national**

Le Conseil exécutif national a discuté des préparatifs en vue du prochain congrès national, qui aura lieu à Québec, du 23 au 27 octobre. Les membres ont passé en revue le programme du congrès et approuvé une version provisoire du document d'orientation stratégique qui sera discuté et adopté par les délégués.

#### **Soutien humanitaire**

Après un tremblement de terre dévastateur au Maroc et une inondation catastrophique en Libye plus tôt ce mois-ci, le CEN a approuvé un don spécial de 50 000 \$ à Islamic Relief Canada pour appuyer ses efforts de secours humanitaire dans les collectivités affectées.

## **Soutien financier**

Le Conseil exécutif national a approuvé 24 demandes de campagnes à frais partagés, pour un total de 1 732 446,25 \$, huit demandes de soutien pour des frais juridiques et d'arbitrage, pour un total de 433 766,91 \$, et une demande de soutien pour des frais juridiques de 50 000 \$ de la Caisse de grève pour protéger le droit à la libre négociation collective.